

**Programme départemental des actions de prévention  
de lutte contre la drogue et la toxicomanie  
2009**

validé par le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, des dérives sectaires et les violences faites aux femmes du 19/12/08

L'État dépense chaque année environ 110 000€ au titre de la MILDT en Côte d'Or pour lutter contre les addictions.

**Le plan gouvernemental de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) 2008-2011** a pour objectif de **faire baisser durablement le nombre d'usagers de drogues illicites et de consommateurs abusifs d'alcool**, tout en poursuivant le développement des actions de repérage et de prise en charge sanitaire des usagers de drogues dépendants, leur accompagnement psychosocial, la réduction des risques associés, la lutte contre l'offre et le démantèlement des réseaux de trafiquants.

Pour répondre aux priorités nationales, tout en tenant compte des spécificités et diagnostics territoriaux, **la programmation départementale des principales actions interministérielles MILDT 2009** s'articule autour de **3 axes** :

**1 – Le volet « prévention »**

Ce volet consiste à prévenir les premières consommations et les usages des produits illicites, ainsi que les abus d'alcool, en ciblant les jeunes, mais aussi en mobilisant leurs parents et les adultes, dans les milieux éducatif, sportif, les centres de loisirs, auprès des professionnels, de l'administration et des élus :

- x conforter l'activité des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) dans le cadre des établissements scolaires, repérer les moments de l'année propices à des rencontres avec les parents et les sensibiliser à travers un memento utile
- x réactualiser le vade-mecum, véritable boîte à outils destinée à concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention, à l'usage des chefs d'établissements du second degré
- x organiser une « soirée conférence-débat » en direction des étudiants de l'enseignement supérieur en présence du Dr Pommereau, spécialiste de l'adolescence et du phénomène « binge-drinking »
- x mettre en place des formations pour les personnes en charge des jeunes sportifs pour apprendre à repérer les conduites à risques
- x revoir le contenu des formations dispensées dans les centres de formation des BAFA/BAFD et former les intervenants en centres de loisirs
- x signer une charte avec les distributeurs de boissons et prévoir des actions de sensibilisation et de formation pour différents publics de professionnels
- x organiser une action de formation des correspondants de nuit pour les amener à repérer les consommateurs à risques et les diriger vers les structures de soins
- x renouveler les journées interdépartementales inter-services sur des thèmes porteurs (violences scolaires, trafics...)
- x prévoir également une formation sur des thèmes porteurs auprès des élus

## **2 – Le volet « prise en charge sanitaire et sociale »**

Ce volet consiste à diversifier davantage la prise en charge sanitaire des usagers de drogues et d'alcool en ciblant particulièrement les populations les plus exposées et les plus vulnérables :

- ✓ implanter une nouvelle « consultation cannabis » à BEAUNE (hôpital) et favoriser la mise en place de consultations de proximité (établissements scolaires, milieu du travail)
- ✓ couvrir l'ensemble du département de centres d'addictologie
- ✓ participer à l'opération « échange de seringues »

## **3 – Le volet « application de la loi »**

Il s'agit de conduire des actions pour que l'offre des produits diminue de manière significative :

- lutter contre l'économie souterraine et mettre à jour le délit de non justification de ressources (plan départemental de lutte contre la drogue)
- donner aux services de police et de gendarmerie les moyens technologiques nécessaires à une analyse fine et localisée des trafics de stupéfiants
- poursuivre les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants sous l'égide du Parquet
- prévoir des stages de sensibilisation pour les individus en ivresse publique manifeste (IPM) et les auteurs de violences intra-familiales